**Contribution de l’ADFM à l’occasion de la visite au Maroc**

**du Rapporteur spécial des Nations Unies sur l’extrême pauvreté**

09-11-2022

1. Nature de la pauvreté et des inégalités au Maroc, y compris la manière dont la pauvreté est ou devrait être définie et mesurée, son incidence et sa répartition (notamment entre les hommes et les femmes, et entre les régions rurales et urbaines).

La pauvreté au Maroc a différentes manifestations : ne pas pouvoir manger à sa faim, ne pas avoir de domicile fixe, ne pas avoir accès aux soins vitaux et ne pas avoir de foyer.

Le HCP[[1]](#footnote-1), pour cartographier la pauvreté, s’est basé sur l’estimation d’un modèle de consommation par habitant en combinant les données du RGPH[[2]](#footnote-2) 2014 et de l’ENCDM 2014[[3]](#footnote-3). Ainsi, il a défini la pauvreté absolue, relative, alimentaire qui est estimée en 2014 à 2331/personne/an DH, monétaire estimée en 2014 à 4667 DH en milieu urbain et 4312 DH en milieu rural , la vulnérabilité, etc. il a aussi défini le taux de vulnérabilité comme la proportion des individus qui ne sont pas pauvres, mais qui vivent sous le risque de la pauvreté, c'est-à-dire ceux membres d’un ménage dont la dépense par personne et par an se situe, en 2014, entre 4667 DH et 7001 DH dans le milieu urbain, et entre 4312 DH et 6468 DH dans le milieu rural.

Ces indicateurs n’ont pas été actualisés depuis 2014, dans l’attente du prochain recensement en 2024. Cependant, compte tenu de la crise du Covid19 suivie par la crise énergétique et les conséquences de la sècheresse, ces indicateurs ne sont plus d’actualité. En effet, même en milieu urbain, on constate que plusieurs personnes ont basculé vers la vulnérabilité voire même la pauvreté. Les meilleurs indicateurs, sont le nombre de personnes ayant réclamé l’aide de l’état pendant le Covid. Ceci est dû principalement à des services essentiels étant devenues plus chers (transport, aliments de base, logement) et l’économie informelle mise à rude épreuve sous la contrainte du Covid19. La pauvreté est devenue aussi présente dans le milieu urbain que rural, et certaines régions sont touchées plus que d’autres compte tenu des disparités régionales en termes de ressources, d’infrastructures et de services. Même si le Maroc a fait un effort dans la régionalisation et la déconcentration, les inégalités territoriales persistent et le nombre des pauvres, notamment les femmes, les enfants, et les personnes âgées est en hausse à différents degrés dans les différentes régions du Maroc. En effet, les ménages pauvres dirigés par les femmes sont en augmentation surtout dans le milieu urbain. Sept femmes cheffes de ménage sur dix (70%) sont veuves ou divorcées et 65,6% parmi elles sont analphabètes et la majorité (75%) est inactive selon l’enquête sur l'emploi-HCP-2018.

1. L'impact de la pauvreté sur les droits civils et politiques, ainsi que sur les droits économiques, sociaux et culturels tels que les droits à la santé, au logement, à l'alimentation, à l'eau, à l'éducation et à la sécurité sociale.

Les femmes ayant une activité libérale et indépendante, les aides ménagères et les femmes travaillant dans le secteur informel constituent la catégorie la plus vulnérable pendant et post Covid. Elles ont en effet perdu leurs propres sources de revenus et celles de leurs foyers.

La pauvreté a accentué les disparités dans le droit d’accès à un logement convenable et salubre ce qui augmente l’exposition des femmes en particulier aux violences et aux conséquences néfastes de l’insalubrité sur leur santé et conditions de vie quotidiennes.

On constate aussi des inégalités flagrantes dans l’accès aux services digitaux (services administratifs, enseignement à distance, services de la protection sociale et d’aide, service de la justice, etc.) dont les principales victimes sont les femmes pauvres. En effet, elles sont souvent doublement sanctionnées par leur analphabétisme académique et numérique et par le manque d’accès à l’infrastructure du digital (fillettes au sein des familles aux ressources limitées et qui ont été dans l’impossibilité de fournir les outils technologiques et logistiques à chaque enfant ce qui se solde par une priorité attribuée aux garçons aux détriments des filles dans la grande majorité des cas).

Les femmes du secteur informels, les plus vulnérables, échappent au Registre Social Unifié (RSU) qui sera la base de l’octroi de l’accès à la sécurité sociale. Ces femmes généralement, ne disposent pas de carte RAMED.

1. Le potentiel et les défis du système de protection sociale et du droit du travail existants pour lutter contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale, notamment en vue de protéger les travailleurs et travailleuses informel.le.s, les enfants, les minorités ethniques, les populations rurales, les réfugié.e.s et les travailleurs et travailleuses migrants, les citoyens et citoyennes non enregistré.e.s/non reconnu.e.s et d'autres groupes particulièrement touchés par la pauvreté.

Le chantier de la généralisation de la protection sociale est très important pour réduire la vulnérabilité et lutter contre la pauvreté. Cependant, l’approche utilisée, qui est essentiellement basée sur le RSU[[4]](#footnote-4) peut laisser beaucoup de personnes de côté, spécialement les plus pauvres et vulnérables, notamment les femmes dans le secteur informel et les travailleuses migrantes (actives dans les exploitations agricoles à l’étranger). Le financement de ce chantier est aussi une question ambiguë dont on ne connait les conséquences sur les dépenses de l’état et la contribution du citoyen.

1. Les impacts sociaux et économiques du changement climatique sur les groupes et les individus en situation de pauvreté.

Le changement climatique, particulièrement la sécheresse, affecte l’activité économiques des femmes des coopératives et les femmes travailleuses dans le secteur agricole, et donc leurs revenus, ce qui accentue leur vulnérabilité économique et sociale.

1. Le rôle des dépenses budgétaires, de la gestion des finances publiques et de la politique fiscale par rapport à la pauvreté.

La diminution de la subvention étatique à la caisse de compensation ce qui affecte les prix des denrées essentielles et donc le pouvoir d’achat, en particulier des personnes les plus vulnérables. Les dépenses de l’état ne sont pas importantes en termes d’aide aux pauvres telles que les indemnités de chômage, et de promotion de la formation et de l’emploi.

1. Des exemples d'innovations sociales prometteuses et/ou modèles d'entreprise ou de développement alternatifs, y compris dans l'économie sociale et solidaire, qui peuvent contribuer à réduire la pauvreté.

La structuration des coopératives et de leur fédération est un bon exemple pour garantir les droits économiques et sociaux des femmes travaillant dans toute la chaine de valeur de ces coopératives (collecte, transformation, commercialisation).

1. Les régions et les villes qui devraient être visitées par le Rapporteur spécial.

Errachidia, Taroudant, Tétouan, Casablanca, Hoceima, Oujda. Ces villes représentent 5 des 12 régions du Maroc, où se manifestent différentes formes de la pauvreté liées aux disparités territoriales en termes de ressources naturelles mais aussi en termes de politiques régionales de développement et de lutte contre la pauvreté et la précarité. Les femmes pauvres et vulnérables dans ces régions souffrent de chômage, d’analphabétisme de précarité de l’emploi, et de difficultés d’accès aux services de base tels que l’eau, l’énergie, l’habitat, l’éducation et la santé a des degrés différents selon les territoires.

1. Les personnes et les organisations que le Rapporteur spécial devrait rencontrer au cours de sa visite dans le pays.
   * Association Démocratique des Femmes du Maroc (ADFM)
   * Union de l'Action Féministe (UAF)
   * Association Marocaine de lutte contre la Violence à l'Egard des Femmes (AMVEF)
   * Organisation Marocaine des Droits Humains (OMDH)
   * Association Marocaine des Droits Humains (AMDH)
   * Association Forum de Femmes - Al Hoceima (AFFA-Hoceima)
   * Association Assaïda AlHorra - Tétouan.

1. Haut-Commissariat au Plan [↑](#footnote-ref-1)
2. Recensement général de la population et de l'habitat au Maroc 2014, https://rgph2014.hcp.ma/ [↑](#footnote-ref-2)
3. Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des Ménages, https://www.hcp.ma/Enquete-Nationale-sur-la-Consommation-et-les-Depenses-des-Menages-ENCDM-2014\_a2946.html [↑](#footnote-ref-3)
4. Registre Social Unifié [↑](#footnote-ref-4)